Septembre 2023
Numéro 54

Contacts FO 91

Syndicat des employés et cadres CGT- Force Ouvrière
des organismes de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de l'Essonne
Membre de la Chambre Syndicale de la Région Parisienne

EDITO

CONTACT FO NUMÉRO ANNIVERSAIRE 15 ANS !

Voilà déjà 15 ans que le contact FO existe, que nous vous informons régulièrement sur l'actualité syndicale nationale, régionale et locale.

L'objectif reste le même : vous informer d'un point de vue syndical. Vous pouvez également nous retrouver sur LIAM.

Cette rentrée est encore sous le signe de l'austérité et de la rigueur avec la mise en place du montant net social, de la COG 2023-2027, de l'aménagement de l'espace de travail et de l'augmentation de l'entraide interservices.

Tout ça sans aucune reconnaissance professionnelle ni salariale. Néanmoins des "négociations" sont en cours...

Nous vous souhaitons une bonne rentrée 2023 à tous.

Christine DA SILVA

Secrétaire de la section FO CPAM 91

LE MONTANT NET SOCIAL : LA NOUVELLE IMPOSTURE DU GOUVERNEMENT

Depuis juillet est apparu sur les bulletins de salaire une nouvelle ligne : le Montant Net Social (MNS). Il s'agit du revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux obligatoires et qui constitue, à ce titre, une référence commune à tous les salariés quel que soit le statut, la branche ou l'entreprise. Ce montant est à déclarer pour bénéficier de compléments de revenus (prime d'activité etc.). Le MNS a pour vocation de faciliter la déclaration et la « compréhension » pour les usagers et, à terme de devenir le montant de référence pour le calcul des différentes prestations sociales.

La mise en place définitive est prévue pour janvier 2024 où l'employeur déclarera cette donnée aux organismes sociaux via la Déclaration Social Nominative (DSN). Avant cette date, en tant qu'assurés social, il n'y a aucune obligation de déclarer ce montant, malgré le message incitatif sur CAF.fr

Sous un prétexte fallacieux de simplification, en intégrant des éléments qui ne figurait pas auparavant dans le montant net (tickets restaurant, panier repas, chèques vacances, CESU, contribution prévoyance, contribution retraite complémentaire), le MNS aboutira à des montants déclarés plus élevés pour beaucoup d'allocataires. Cela entrainera une baisse voire la disparition des droits.

Évidemment les agents de la Sécurité Sociale sont concernés étant donné les bas salaires et beaucoup d'agents perçoivent la prime d'activité.

Cette simplification sournoise cache en fait une diminution du pouvoir d'achat et une attaque contre la CAF.

FO ne cesse de revendiquer que le seul vrai levier, c'est le salaire, donc l'augmentation de la valeur du point, pour lutter contre l'inflation exponentielle et permettre de vivre dignement. Le 31 août, une Réunion Paritaire Nationale sur les salaires sera ardue car avec l'augmentation de la valeur du point, FO revendiquera l'attribution d'une enveloppe budgétaire pour la classification et une répartition de la cotisation pour la complémentaire santé à 60% pour l'employeur.

D'autres RPN sont prévues en septembre...

Encore une rentrée difficile et austère pour les travailleurs, le temps passe mais rien ne change!

COG 2023-2027 RIEN NE CHANGE !

Un conseil de la CNAM s'est tenu le 26 juin 2023 où la Convention d'Objectif et de Gestion (COG 2023-2027) de l'Assurance Maladie a été votée. Nous attirons votre attention sur le fait que sur cette période, un objectif de suppression de 1720 Emploi Temps Plein (ETP) est acté, ce qui représente 2% des effectifs dans la branche maladie.

Pourtant l'un des premiers enjeux de cette COG est de "maintenir et accroitre la performance du service de base pour les cinq prochaines années" ce qui est paradoxal par rapport aux suppressions de postes prévues sur les missions socles de l'assurance maladie (paiement des IJ, gestion des droits, flux entrants etc.), sans oublier le service aux assurés sociaux, aux professionnels de santé et aux employeurs.

Alors comment peut-on affirmer dans ce contexte vouloir poursuivre l'amélioration des prestations?

Cela se fera au détriment de la santé des salariés, consciencieux d'assurer leur mission au quotidien, où on leur demande toujours plus, sans aucune compensation.

FO n'a jamais cessé de revendiquer la fin des suppressions de postes.

Les mutualisations, l'entraide interservices et les fusions ne cessent de menacer l'existence des organismes sociaux et cette nouvelle COG ne va pas dans le sens de l'amélioration. La politique immobilière n'est pas exsangue de la conduite agressive du gouvernement et par écoulement de la CNAM. C'est la disparition programmée des sites, des accueils et le développement des Maisons France Services.

En parallèle, l'accélération de l'automatisation des tâches de gestion de masse via AMELI ou la mise en place d'automates entrainent la suppression de 2400 ETP. Évidemment, cela va très bien à l'UCANSS qui voit dans ce programme des machines dociles ne réclamant pas d'augmentation de la valeur du point et participant au mélange des différentes branches que composent la Sécurité Sociale (Famille, Maladie, Retraite, Recouvrement, Accident du travail).

C'est un avenir bien sombre qui s'annonce… cependant, le syndicat Force Ouvrière et la section FO CPAM91 ne lâcheront rien, nous continuerons le combat dans toutes les instances pour défendre les intérêts des salariés.

LES TOPS

Pas de top à annoncer ce trimestre !

LES FLOPS

Pause des congés

Malgré nos demandes répétées d'assouplissement en Assemblée Plénière, la Direction oblige de nouveau les agents a poser leurs congés de fin d'année sur chronogestor jusqu'au 31 janvier 2024, cela sans pourvoir changer le nombre de jours, pour cause de prévision budgétaire .

Paie

Un incident technique sur la paie du mois de juillet engendre des trop perçus avec des conséquences financières pour les agents qui devront s'en acquitter. Les élus FO ont demandés qu'un détail de la situation soit envoyé à chaque agent concerné.

Restauration du siège

Mécontentement des collègues dû aux retards de livraison avec le prestataire foodles et l'augmentation des prix de 5%. Les élus FO ont demandés à la Direction d'intervenir afin de réduire les coûts et d'améliorer les prestations.

Sobriété énergétique

Nouvelle coupure d'eau chaude de juillet à octobre.

Des économies qui se font une nouvelle fois au détriment des conditions de travail pour les agents.

CSE

Les nouveaux gestionnaires du CSE ont fait l'impasse sur les sorties enfants et adolescents de cet été alors que le budget le permet!

Pour la fête de noël, ils ont choisi la salle Lune d'Or à Villabé, qui est éloignée pour de nombreux collègues, qui ne pourront pas s'y rendre avec leurs enfants.

Pourquoi adhérer à Force Ouvrière ?

Quand on est isolé dans son entreprise, on a besoin d'être soutenu et défendu. C'est une illusion de croire qu'on est assez fort pour se défendre seul. On a besoin aussi d'être renseigné et accompagné.

Le syndicat FO de la caisse de l'Essonne défend les droits des salariés au quotidien. Il fait entendre la voix des collègues afin d'obtenir l'amélioration des conditions de travail, du niveau de vie, etc.

Le moyen de se regrouper pour les salariés, c'est le syndicat. L'objectif, c'est la défense des droits des salariés : Convention collective, code du travail, salaires, horaires, congés, santé au travail, télétravail, droit des handicapés, lutte contre la discrimination, harcèlement moral et sexuel… Dans tous ces domaines, **la section FO** de la caisse de l'Essonne est en mesure de vous renseigner, de vérifier, de préciser et d'orienter tous les salariés qui le souhaitent. Rappelons que ta cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66%

La sécu n'est pas à vendre!! Elle est à défendre!!

Rejoignez-nous sur notre groupe LIAM

J'adhère à FO !

BULLETIN D'ADHÉSION A FORCE OUVRIÈRE

NOM, PRÉNOM : _____ CENTRE, PÔLE OU SERVICE : _____

ADRESSE :.....

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TEL : _____ COURRIEL : _____

À retourner à la section FO de la CPAM de l'Essonne, 12 place des terrasses de l'agora, 91000 Évry Courcouronnes ou à déposer au siège aile C – 3ème ét. – porte 381

☎ 01.69.36.48.26 focpam91@gmail.com